

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : PROCEDURE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)  
POUR L'EQUIPEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE DE  
LUBET-LOUSTAOU**

*Numéro d'ordre : 2*

Les gérants de la SARL de l'Etang, promoteur du projet d'aménagement sur la future zone commerciale de LUBET - LOUSTAOU, sollicitent de la commune la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial pour l'équipement de ce secteur.

Le Projet Urbain Partenarial, créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics. Il est transcrit aux articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme.

Ce nouveau dispositif est un outil financier permettant l'apport de financements privés à des équipements publics rendus nécessaires par une opération d'aménagement qui peut présenter un intérêt communal.

La maîtrise d'ouvrage des travaux objets du P.U.P. revient à la Collectivité signataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à engager avec les gérants de la SARL de l'Etang la procédure d'élaboration d'un Projet Urbain Partenarial pour le financement des équipements publics de la zone commerciale de LUBET - LOUSTAOU,

- 2 -

DECIDE que le projet de convention établi sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant sa signature par le Maire.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : ACHAT DE TERRAIN A L'INDIVISION TARTAS**

*Numéro d'ordre : 3*

Dans le cadre de la création de la zone commerciale de Lubet / Loustaou, la commune souhaite acquérir par voie amiable les terrains constituant l'emplacement réservé V 11 qui va être créé - dans le cadre de la révision simplifiée N° 1 en cours du PLU communal - pour la création d'un échangeur sur la rocade au niveau de la zone commerciale de Bourrassé.

La valeur vénale de ces terrains a été estimée par les services de France Domaine, le 11 août 2010, à un montant de 6000 € pour une superficie approximative de 1 hectare, soit un prix de 0.60 € par m<sup>2</sup>.

L'indivision TARTAS est propriétaire d'une partie de ces terrains cadastrés section AE 198p et 200p pour une superficie d'environ 7900 m<sup>2</sup> représentant une valeur vénale de 4 740 € selon l'estimation de France Domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'acquisition de ces terrains au prix de 4 740 €, pour une superficie de 7900 m<sup>2</sup>,

- 2 -

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir par devant Maître GINESTA, notaire associé de la SCP GINESTA DUVIGNAC-DELMAS, désigné par la commune pour cette acquisition.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le

- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture  
Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**OBJET : ACHAT DE TERRAIN A MONSIEUR FOURNIER**

*Numéro d'ordre : 4*

Dans le cadre de la création de la zone commerciale de Lubet / Loustaou, la commune souhaite acquérir par voie amiable les terrains constituant l'emplacement réservé V 11 qui va être créé - dans le cadre de la révision simplifiée N° 1 en cours du PLU communal - pour la création d'un échangeur sur la rocade au niveau de la zone commerciale de Bourrassé.

La valeur vénale de ces terrains a été estimée par les services de France Domaine, le 11 août 2010, à un montant de 6000 € pour une superficie approximative de 1 hectare, soit un prix de 0.60 € par m<sup>2</sup>.

Monsieur FOURNIER est propriétaire d'une partie de ces terrains cadastrés section AE 222p pour une superficie d'environ 2100 m<sup>2</sup> représentant une valeur vénale de 1 260 € selon l'estimation de France Domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'acquisition de ces terrains au prix de 1 260 €, pour une superficie de 2100 m<sup>2</sup> à Monsieur FOURNIER ou toute personne physique ou morale propriétaire des terrains,

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir par devant Maître GINESTA, notaire associé de la SCP GINESTA DUVIGNAC-DELMAS, désigné par la commune pour cette acquisition.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : ACQUISITION TERRAIN CENTRE VILLE LOT N° 1 A LA SOCIETE  
COURTES PROMOTION**

*Numéro d'ordre : 5*

Dans sa délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de reprendre le lot n° 1 du lotissement du Centre Ville pour l'objet rappelé ci-après :

« Dans le cadre de la poursuite de la politique de préservation, de développement et de mise en valeur des espaces verts au sein de l'espace urbain - exposée dans le PADD débattu en Conseil Municipal - un projet d'extension et de développement des espaces paysagers du centre ville est à l'étude afin, d'une part d'en mettre en valeur la façade sur l'avenue du 21 Août, de part et d'autre du rond point de l'avenue Camille Claudel et d'autre part de conserver les espaces suffisants pour l'aménagement d'équipements nécessaires aux services à la personne.

Ces aménagements nécessitent la maîtrise foncière des terrains concernés. »

Par courrier en date du 22 juillet 2010, Monsieur COURTES, gérant de la société COURTES Promotion, a accepté de rétrocéder à la commune ce lot dont elle est propriétaire pour une superficie bornée de 1925 m<sup>2</sup>.

Cette rétrocession a été acceptée moyennant le paiement d'un prix hors taxe de 86 625 € qui est le montant de l'estimation établie par les services de France Domaine le 26 mai 2010.

- 2

Ce prix correspond par ailleurs au prix initial d'achat du terrain par la société COURTES Promotion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE le rachat, à la société COURTES Promotion, du lot n° 1 du lotissement du Centre Ville pour une superficie exacte de 1925 m<sup>2</sup> et un prix de 86 625 € hors taxe, hors frais d'acte,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir par devant Maître GINESTA, notaire associé de la SCP GINESTA DUVIGNAC-DELMAS, désigné par la commune pour cette acquisition.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : CESSION TERRAIN CENTRE VILLE LOT n° 1 A LA S.C.I. IXIA**

*Numéro d'ordre : 6*

Dans sa délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de reprendre le lot n° 1 du lotissement du Centre Ville pour l'objet rappelé ci-après :

« Dans le cadre de la poursuite de la politique de préservation, de développement et de mise en valeur des espaces verts au sein de l'espace urbain - exposée dans le PADD débattu en Conseil Municipal - un projet d'extension et de développement des espaces paysagers du centre ville est à l'étude afin, d'une part d'en mettre en valeur la façade sur l'avenue du 21 Août, de part et d'autre du rond point de l'avenue Camille Claudel et d'autre part de conserver les espaces suffisants pour l'aménagement d'équipements nécessaires aux services à la personne.

Ces aménagements nécessitent la maîtrise foncière des terrains concernés. »

Il est proposé au Conseil Municipal de céder à la société civile immobilière IXIA le lot n° 1 du lotissement du centre Ville pour une superficie bornée de 1925 m<sup>2</sup> et un prix de 94 325 € hors taxe, soit 49 € hors taxe par mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE la vente, à la société civile immobilière IXIA, du lot n° 1 du lotissement du Centre Ville pour une superficie exacte de 1925 m<sup>2</sup> et un prix de 94 325 € hors taxe,

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir par devant Maître GINESTA, notaire associé de la SCP GINESTA DUVIGNAC-DELMAS, désigné par la commune pour cette vente.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture  
Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**OBJET : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE DE DESENCLAVEMENT DE PELLAGAS ET DU TRONÇON DE L'ANCIENNE ROUTE DE SAINT-SEVER SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

*Numéro d'ordre : 7*

L'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet de mise à 2 x 2 voies de la route départementale 933S de Saint-Sever, stipulait qu'à l'issue de l'ouverture à la circulation de ce tronçon de route les voies de désenclavement aménagées par le Département et la section concernée de l'ancienne route seraient reversées au domaine public communal.

Une convention qui traite des modalités de ces transferts a été établie entre le Département et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le transfert au domaine public de la voie de désenclavement de la zone de Pellagas et du tronçon de l'ancienne Route départementale situé sur le territoire communal,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**OBJET : CREATION D'UN POINT D'EAU PAR FORAGE DANS LE SECTEUR DE LATRILLETTE - LANCEMENT DES CONSULTATIONS**

*Numéro d'ordre : 8*

Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010, a fixé parmi ses objectifs la poursuite de l'étude du projet de création d'un nouveau point d'eau par forage entreprise avec le concours du Conseil Général des Landes.

L'Hydrogéologue Départemental a remis son rapport sur cette étude, basé sur une simulation d'exploitation par modèle informatique réalisée par le cabinet d'étude ANTEA pour appréhender l'impact de la mise en service de ce nouveau forage sur le champ captant de Mont-de-Marsan.

Ce rapport montre :

- que le secteur le plus favorable à son implantation est la partie Ouest de la ride de Siougos, dans le secteur du chemin de Latrillette,
- que son exploitation, en complément du forage du Manot, peut être envisagée avec des débits minimums de 50 m<sup>3</sup>/heure en été durant 20 heures sans impact notable sur les forages alentours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de lancer les procédures administratives et de mettre en place les consultations nécessaires à la création de ce point d'eau et à son équipement,
- DECIDE de rechercher et d'acquérir le terrain nécessaire à son implantation.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture  
Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PELLEGGARI**

*Numéro d'ordre : 9*

1) Afin de confirmer que les crédits de paiement prévus dans la délibération du 28 juin 2010 sur les autorisations de programme étaient inscrits au budget 2010, il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

<b>Chapitre 23</b>	compte 2313 (travaux en cours) (412)	- 500 000 €
<b>Chapitre 119 (Cosec)</b>	compte 2313 (travaux en cours) (412)	+ 500 000 €
<b>Chapitre 23</b>	compte 2313 (travaux en cours) (640)	- 300 000 €
<b>Chapitre 120 (Crèche)</b>	compte 2313 (travaux en cours) (640)	+300 000 €

2) Dans le cadre de l'aménagement du quartier du Bois fleuri, il a été demandé à la Communauté d'Agglomération de faire des travaux au-delà de l'enveloppe prévu, sous forme de fonds de concours. Lors de la DM1 du 28 juin 2010, il a été prévu une enveloppe de 150 000 €. Le programme total, estimé par les services de la Communauté s'élèverait à 226 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

<b>Chapitre 23</b>	compte 2313 (travaux en cours) (822)	- 76 000 €
<b>Chapitre 204</b>	compte 20415 (fonds de concours) (822)	+ 76 000 €

- 2 -

3) Afin de relier la mairie à la mairie annexe, séparées par la voie ferrée, il a été décidé de créer une liaison hertzienne entre les deux bâtiments et d'envisager, éventuellement, ce même principe de liaison avec les écoles et la crèche.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

<b>Chapitre 23</b>	compte 2313 (travaux en cours) (640)	- 50 000 €
<b>Chapitre 21</b>	compte 2188 (autres immob. corporelles) (020)	+ 50 000 €

4) Afin de pouvoir rembourser les cautions des locataires qui quittent les logements communaux, il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

<b>Chapitre 16</b>	compte 165 (dépôts et cautionnement) (010)	+ 2 000 €
<b>Chapitre 020</b>	compte 020 (dépenses imprévues) (010)	- 2 000 €

5) Achat et vente du terrain COURTES PROMOTION. Afin de comptabiliser l'achat et la revente du terrain COURTES PROMOTION, il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

<b>Chapitre 21</b>	compte 2111 (achat de terrains) (010)	94 325 €
<b>Chapitre 024</b>	compte 024 (vente de terrains) (010)	94 325 €

6) Le budget annexe « lotissement de PELLEGARI » ne retrace pas la valeur des terrains vendus qui restent toujours inscrits dans l'actif de la commune. Il importe donc de transférer la valeur de ces terrains dans le budget annexe afin que celui-ci retrace la réalité des opérations. Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Budget principal :

Section d'investissement

<b>Chapitre 024</b>	compte 024 (vente de terrains) (010)	+ 69 581 €
<b>Chapitre 021</b>	compte 021 (virement de la section de Fonctionnement) (010)	- 69 581 €

Section de fonctionnement

<b>Chapitre 75</b>	compte 7551 (excédents des budgets annexes) (010)	- 69 581 €
<b>Chapitre 023</b>	compte 023 (virement à la section de Fonctionnement) (010)	- 69 581 €

Budget annexe « PELLEGARI »

<b>Chapitre 011</b>	compte 6015 (achat de terrains)	+ 69 581 €
<b>Chapitre 65</b>	compte 6522 (versement au budget Principal)	- 69 581 €

Récapitulatif

Budget Principal

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Section d'investissement					
23	2313	-500 000 €			
119	2313	500 000 €			
23	2313	- 300 000 €			
120	2313	300 000 €			
23	2313	-76 000 €			
204	20415	76 000 €			
23	2313	-50 000 €			
21	2188	50 000 €			
020	020	-2 000 €			
16	165	2 000 €			
21	2111	94 325 €			
			021	021	-69 581 €
			024	024	163 906 €
	<b>Total</b>	<b>94 325 €</b>		<b>Total</b>	<b>94 325 €</b>

Section de fonctionnement					
023	023	-69 581 €	75	7551	-69 581 €
	<b>Total</b>	<b>-69 581 €</b>		<b>Total</b>	<b>-69 581 €</b>

Budget annexe PELLEGARI

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	6015	69 581 €			
65	6522	-69 581 €			
	<b>Total</b>	<b>0 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :                      :

Contre :                      Nuls :                      :

Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
 Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : DIVERSES ALLOCATIONS VERSEES AUX ECOLES**

*Numéro d'ordre : 10*

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de diverses allocations à l'attention des écoles de la Ville, pour l'année scolaire 2010 / 2011, comme suit :

**FOURNITURES SCOLAIRES + ABONNEMENTS + ACHAT DE LIVRES :**

- école primaire	<b>40,00 €</b> par enfant et par instituteur
- école maternelle	<b>38,00 €</b> par enfant et par instituteur

**ALLOCATIONS TRANSPORTS**

- école primaire .....	<b>720,00 € par classe</b>
- école maternelle .....	<b>330,00 € par classe</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le montant de ces allocations à verser aux écoles de la Ville pour l'année scolaire 2010 / 2011.

Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres présents	: 23
Nombre de suffrages exprimés	: 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour	: 26	Blancs	:
Contre	:	Nuls	:
Abstentions	:	Votants	: 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS SUR UN TERRAIN APPARTENANT AU C.C.A.S. DE SAINT-PIERRE-DU-MONT - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE**

*Numéro d'ordre : 11*

La Ville de Saint-Pierre-du-Mont a réalisé une salle polyvalente et un bâtiment administratif d'accueil à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Ménasse sur des parcelles de terrains cadastrées AN 33, AN 36, AN 229, AN 230 et AN 291 appartenant au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-du-Mont.

Il y a donc lieu de régulariser la situation par la rédaction d'un bail emphytéotique avec effet rétroactif à la date de délivrance du permis de construire soit le 21 avril 2009.

Conformément aux articles L 451.1 et suivants du Code Rural, le bail emphytéotique sera établi pour une durée de trente années entières et consécutives qui commenceront à courir le 21 avril 2009 pour finir le 20 avril 2039.

Ledit bail sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 1 euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les termes du bail emphytéotique à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-du-Mont et la Ville de Saint-Pierre-du-Mont,

- 2 -

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce bail au nom de la Commune.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le

- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture  
Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2010**

*Numéro d'ordre : 12*

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs du Personnel de la ville à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 de la façon suivante :

Transformation du poste suivant suite à la promotion interne :

➤ 1 poste de REDACTEUR CHEF transformé en 1 poste d'ATTACHE TERRITORIAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la transformation de poste telle que présentée ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture  
Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : CREATION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE**

*Numéro d'ordre : 13*

**INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE**

En application des textes législatifs et réglementaires et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, l'indemnité d'exercice des missions de préfecture peut être attribuée en faveur des différents grades des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dans l'hypothèse où les différents corps de l'Etat équivalents en bénéficient, les montants de référence pris en considération ne pouvant être supérieurs à ceux prévus par l'arrêté du 26 décembre 1997 et le coefficient de variation ne pouvant excéder 3.

<b>GRADES</b>	<b>MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS</b>	<b>COEFFICIENTS DE VARIATION</b>
Cadre des emplois des ATTACHES	1372.04 €	0 à 3
Cadre des emplois des REDACTEURS	1250.08 €	0 à 3
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> Classe et 2 <sup>ème</sup> Classe	1173.86 €	0 à 3
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1173.86 €	0 à 3
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1143.37 €	0 à 3
Cadre des emplois des agents de maîtrise	1158.61 €	0 à 3
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe et 2 <sup>ème</sup> classe	1158.61 €	0 à 3
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe et 2 <sup>ème</sup> classe	1143.37 €	0 à 3

ATSEM principaux (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)	1173.86 €	0 à 3
---	-----------	-------

- 2 -

GRADES	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS	COEFFICIENTS DE VARIATION
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1143.37 €	0 à 3
Cadre des emplois des ANIMATEURS	1250.08 €	0 à 3
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> Classe et 2 <sup>ème</sup> classe	1173.86 €	0 à 3
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1173.86 €	0 à 3
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1143.37 €	0 à 3

Un crédit global est constitué par grade du montant de référence multiplié par le nombre d'agents relevant dudit grade affecté d'un coefficient multiplicateur de 3.

Après en avoir délibéré, Conseil municipal :

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Maire, et DECIDE d'instituer en faveur des agents relevant des grades précités, une indemnité d'exercice des missions de préfecture par référence au décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 sur la base des montants prévus par l'arrêté ministériel d'application.
- DECIDE qu'en fonction de la manière de servir, le montant de référence annuel afférent à chaque catégorie pourra varier de 0 à 3 et que cette indemnité sera versée mensuellement,
- DECIDE d'étendre ce dispositif aux agents non titulaires recrutés par référence à des grades ou emplois bénéficiaires,
- DECIDE de laisser le soin à Monsieur le Maire de définir par arrêté le coefficient individuel applicable à chaque fonctionnaire,
- DECIDE que ces dispositions prendront effet à compter du caractère exécutoire de cet acte,
- DECIDE que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2010.

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26                      Blancs :  
 Contre :                      Nuls :  
 Abstentions :                      Votants : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour extrait certifié conforme,  
 Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR FOY INTERVENANT EN LANGUE ANGLAISE**

*Numéro d'ordre : 14*

Par délibération du 2 septembre 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le renouvellement de l'intervention d'un professeur d'anglais dans les classes de CM 1 et CM 2 des écoles primaires Jules Ferry et Biarnès pour l'année scolaire 2009-2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de reconduire pour l'année scolaire 2010-2011, le contrat de Monsieur FOY, intervenant en langue anglaise dans les classes de CM 1 et CM 2 des écoles primaires Jules Ferry et Biarnès, à raison de 6 heures hebdomadaires rémunérées sur la base de l'indice brut 530.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia -  
Forum des Loisirs et de la Culture*

*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - RENOUELEMENT**

*Numéro d'ordre : 15*

Le Contrat Enfance Jeunesse liant la Commune de Saint-Pierre-du-Mont et la Caisse d'Allocations Familiales des Landes est arrivée à son terme le 31 décembre 2009.

Dans le cadre de son renouvellement, la C.A.F. des Landes par courrier en date du 31 juillet 2010, demande une délibération de principe autorisant le Maire à signer le renouvellement du contrat qui portera sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013.

La C.A.F. des Landes se propose d'exposer le contenu définitif de ce contrat avant la fin de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit renouvellement de Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE**

*Numéro d'ordre : 16*

Le Conseil Général des Landes et l'Association des Maires ont signé une nouvelle convention relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement aux personnes en situation de précarité (article 65 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

L'article 7 de cette convention propose aux communes qui le souhaitent d'apporter leur contribution au Fonds départemental d'aides financières aux familles en délibérant :

- soit sur une participation financière de la collectivité sur la base du nombre d'habitants x 0,20 euros,
- soit en délibérant sur le maintien de la participation financière antérieure à celle pour laquelle la collectivité avait été sollicitée (sur la base de la convention du 15 décembre 2005 qui prévoyait une participation de 0,42 € x nombre d'abonnés).

La commune de Saint-Pierre-du-Mont a versé en 2009 (délibération du 31 mars 2009), la somme de 1 992,48 €.

Compte tenu de la population INSEE de la commune (8783 habitants), la participation financière sur la base du nombre d'habitants s'élèverait à 1 756,60 €.

- 2 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir la participation financière de 2009 soit 1 992,48 €.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES (ADA CL)**

*Numéro d'ordre : 17*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des informations qui lui ont été communiquées par Monsieur le Président de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales des Landes sur les conditions de création, entre le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux du Département des Landes, d'un établissement public dénommé « Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'adhérer à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales dont l'objet est d'assurer une assistance d'ordres technique, juridique ou financier, documentaire ou SIG,
- d'approuver les statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 23                      Blancs :  
Contre : 3                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*  
*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : TERRAIN D'ASSIETTE DU COLLEGE «LUBET BARBON » :  
TRANSFERT AU DEPARTEMENT DES LANDES**

*Numéro d'ordre : 18*

L'article 79 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, codifié à l'article L 213-3 du Code de l'Education, prévoit que « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe salaire ou honoraires ».

Ainsi, le Département des Landes, gestionnaire du Collège «Lubet Barbon», a sollicité le transfert de droit et à titre gratuit de l'ensemble immobilier propriété de la Commune de Saint-Pierre-du-Mont, constituant le collège «Lubet Barbon » à savoir, les parcelles cadastrées sur le territoire de ladite Commune section AC sous les numéros, 1104 lieudit « de l'Aquitaine » pour 2 ha 26a 04ca, et 665 lieudit « Martet » pour 9a 41ca ainsi que l'ensemble des constructions édifié sur ces dernières : bâtiments du collège, logements de fonctions, SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le transfert de droit et à titre gratuit, au Département des Landes, des parcelles cadastrées sur le territoire de la Commune de Section AC, sous les numéros 1104 lieudit « de l'Aquitaine » pour 2 ha 26a 04ca, et 665 lieudit « Martet » pour 9a 41ca, ainsi que l'ensemble des

constructions édifié sur ces dernières : bâtiments du collège, logements de fonctions, SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

- 2 -

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété, qui sera reçu en la forme administrative, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*

*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TAROT CLUB SAINT-PIERROIS POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR**

*Numéro d'ordre : 19*

Par lettre en date du 29 juillet 2010, Monsieur le Président du TAROT CLUB Saint-Pierrois sollicite de la Ville une aide financière pour participer à l'achat d'un ordinateur portable devenu nécessaire à l'Association.

Le montant de l'acquisition s'élève à 630,00 € T.T.C. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE l'octroi au TAROT CLUB Saint-Pierrois d'une subvention exceptionnelle représentant 50 % du montant T.T.C. de l'acquisition soit 315,00 €, à imputer sur le compte 6574 du Budget Principal.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*

*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET RESISTANTS DU RESEAU HILAIRE BUCKMASTER**

*Numéro d'ordre : 20*

Par lettre en date du 5 août 2010, Monsieur le Président de l'Amicale des Anciens Combattants et Résistants du Réseau Hilaire Buckmaster, sollicite une aide financière de la Commune pour participer à l'achat d'un drapeau, emblème de son Association dont elle n'était à ce jour pas dotée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE l'octroi à l'Amicale des Anciens Combattants et Résistants du Réseau Hilaire Buckmaster, d'une subvention exceptionnelle de 150,00 € pour participer à l'achat d'un drapeau, à imputer sur le compte 6574 du Budget Principal.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Affichage le

- Dépôt à la Préfecture le

DEPARTEMENT DES LANDES  
-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*

*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER POUR L'ACHAT D'INSTRUMENT DE MUSIQUE AU CONSEIL GENERAL**

*Numéro d'ordre : 21*

Afin de doter la classe de TUBA de l'Ecole de Musique de Saint-Pierre-du-Mont d'instruments supplémentaires, une subvention du Conseil Général peut être sollicitée au titre de l'acquisition de matériel musical. Elle ne peut excéder 45 % du montant H.T. de l'acquisition et est plafonnée à 3 100,00 €.

Le montant de la dépense s'élève à 3 366,00 € T.T.C. soit 2 814,38 € H.T. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE EN FAVEUR de cette acquisition,
- DECIDE de solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre de l'acquisition de matériel musical,
- APPROUVE le plan de financement ci-après :
  - participation du Conseil Général..... 1 266,47 €
  - financement de la Commune..... 2 099,53 €

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour : 26                      Blancs :  
Contre :                      Nuls :  
Abstentions :                      Votants : 26

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le

- Affichage le

DEPARTEMENT DES LANDES

-----  
**VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 6 octobre 2010 - Salle Multimédia - Forum des Loisirs et de la Culture*

*Date de convocation : 29 septembre 2010*

**PRESENTS** : M. JULLIAN Jean-Pierre, Maire, M. PRUGNAUD Jean-Philippe, Mme RODRIGUEZ Annie, M. BERBESSOU Jacques, M. CONDOM Alain, M. LEGAS Patrick, Mme CLEMENT Annette, M. DUCOS Jacques, Mme DUPOUY Cécile, M. SAPHY Bernard, Mme PETIT Janine, Mme DUPARC Frédérique, M. CHEVALIER Daniel, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme TAPIAU-DANGLA Arlette, M. FRICOT Eric, Mme DUBOURDIEU Françoise, M. PALUS Miguel, M. MORIN Claude, M. CHEVALIER Nicolas, M. SALOMON Alain, Mme DEGARDIN Lucile, M. BOISSE Olivier.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MEZRICH Eric procuration à M. DUCOS Jacques  
Mme DEYRIS Myriam procuration à Mme ESCAFFRE Elodie  
Mme GARRABOS Maryse procuration à Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

**ABSENTS** : M. DARRIEUTORT Jacques  
M. LINXE Christophe  
Mme VIEMON Nadine

---

**Objet : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

*Numéro d'ordre : 22*

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2010,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur VAUJOUR Robert.

Nombre de membres en exercice	:	29	
Nombre de membres présents	:	23	
Nombre de suffrages exprimés	:	26	
Pour	:	26	Blancs :
Contre	:		Nuls :
Abstentions	:		Votants : 26

VOTE :  main levée  
 bulletin secret

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre-du-Mont, le 7 octobre 2010

Le Maire,

**Jean-Pierre JULLIAN**

Pour extrait certifié conforme et certification  
par le Maire que le présent acte est devenu  
exécutoire par :

- Dépôt à la Préfecture le

- Affichage le